

Devoir surveillé – Agir pour l'égalité femmes-hommes et lutter contre les discriminations

Conquête de l'égalité en droit, inégalités qui persistent, stéréotypes, discriminations et moyens d'agir (programme 2024)

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · EMC 5°

Nom : _____

Date : _____

Note : _____ / 20

Les réponses doivent être rédigées et justifiées. Soigne l'orthographe et la présentation.

Exercice 1 – Repères et définitions

(4 pts)

- a) Cite deux droits obtenus par les femmes au XX^e siècle, avec leur année.
- b) Définis « stéréotype » et « discrimination » en montrant ce qui les distingue.
- c) Quelle loi énumère les critères de discrimination, et combien y en a-t-il ?
- d) Nomme deux formes de rejet combattues par la loi autres que le sexisme, et donne une loi qui les punit.

Exercice 2 – Étude de documents : la parité

(4 pts)

Document 1 — Constitution du 4 octobre 1958, article 1^{er} (dernier alinéa, ajouté en 1999 et complété en 2008). « La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales. »

Document 2 — Loi du 6 juin 2000 « tendant à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives » (extrait, élections municipales). « Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. »

- a) Présente les deux documents (nature, date) et explique pourquoi le document 1 a dû être modifié avant que le document 2 puisse être voté.
- b) Explique avec tes mots la règle posée par le document 2. Une liste de 33 candidats peut-elle comporter 18 hommes ? Justifie.
- c) Le document 1 parle aussi des « responsabilités professionnelles et sociales ». Cite une mesure prise dans ce domaine depuis 2008.
- d) Explique pourquoi, malgré ces textes, seulement 1 maire sur 5 est une femme aujourd'hui.

Exercice 3 – Lecture d'un tableau : les femmes à l'Assemblée nationale

(4 pts)

Part des femmes parmi les députés à l'Assemblée nationale (577 sièges depuis 1986).

Année d'élection	1945	1997	2007	2017	2024
Part de femmes	5,6 %	10,9 %	18,5 %	38,8 %	36 %

- a) Pourquoi le tableau commence-t-il en 1945 et non avant ? Justifie avec une date du cours.
- b) Décris l'évolution générale entre 1945 et 2017, en citant deux valeurs.
- c) Entre 1997 et 2017, la part des femmes a presque quadruplé. Quelle loi explique en grande partie cette accélération ? Explique son mécanisme.
- d) Calcule le nombre de femmes députées en 2024 (577 sièges), puis explique pourquoi ce nombre reste éloigné de la parité malgré la loi.

Exercice 4 – Étude de cas : quatre situations à qualifier**(4 pts)**

Pour chaque situation, indique s'il s'agit d'un **stéréotype**, d'une **inégalité**, d'une **discrimination** (précise le critère) ou d'une **différence de traitement légale**, puis justifie en une phrase.

- a) Une auto-école refuse d'inscrire un jeune homme sourd, alors qu'un aménagement de l'examen existe.
- b) Un catalogue de jouets montre uniquement des filles avec les poupées et des garçons avec les circuits de voitures.
- c) Une compagnie de bus accorde un tarif réduit aux moins de 26 ans.
- d) En France, moins de 3 élèves ingénieurs sur 10 sont des filles.

Exercice 5 – Argumentation guidée : « L'égalité entre les femmes et les hommes est-elle atteinte en France ? »**(4 pts)**

Rédige un paragraphe argumenté d'une dizaine de lignes en suivant les quatre étapes. Chaque étape doit s'appuyer sur au moins un fait précis du cours (date, loi, chiffre, institution). Tu présentes les arguments, pas ton avis personnel.

- a) Montre que l'égalité en droit est aujourd'hui acquise, avec deux lois datées.
- b) Montre, avec deux chiffres, que l'égalité réelle n'est pas atteinte.
- c) Explique, avec un exemple, comment les stéréotypes entretiennent ces inégalités.
- d) Conclut en présentant deux moyens d'agir : un qui relève de l'État ou de la loi, un qui relève de chacun.

Bon courage !